

Collège Assomption Méditerranée :

Règlement financier 2024 / 2025

Règlement par 10 prélèvements mensuels de septembre à juin le 10 de chaque mois

Pour tout autre moyen de paiement, prendre contact avec le service gestion

Elément obligatoire de contribution financière	Montant annuel		
Contributions familiales			
<p><i>Tarif au choix. Si à l'intérieur de ces 3 tarifs aucun ne vous convient, vous pouvez choisir un montant de contribution libre qui doit être supérieur au tarif 1 (= Tarif 4)</i></p> <p style="text-align: right;">Prélèvement mensuel :</p> <p style="text-align: right;"><i>Soit un montant annuel total de :</i></p>	6ème, 5ème, 4ème et 3ème		
	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
	€ 135,50	€ 159,40	€ 224,50
	€ 1 355,00	€ 1 594,00	€ 2 245,00

Éléments de contribution financière en fonction de la demi-pension choisie	Ajouter le ou les montants correspondants
Régime demi-pension : lundi, mardi, jeudi et vendredi	
6ème, 5ème, 4ème et 3ème	
<p>Demi-pension 4 jours</p> <p style="text-align: right;">Prélèvement mensuel :</p> <p style="text-align: right;"><i>Soit un montant annuel de :</i></p>	<p>€ 87,00</p> <p>€ 870,00</p>
<p>Demi-pension 3 jours</p> <p style="text-align: right;">Prélèvement mensuel :</p> <p style="text-align: right;"><i>Soit un montant annuel de :</i></p>	<p>€ 65,50</p> <p>€ 655,00</p>
<p>Demi-pension 2 jours</p> <p style="text-align: right;">Prélèvement mensuel :</p> <p style="text-align: right;"><i>Soit un montant annuel de :</i></p>	<p>€ 43,50</p> <p>€ 435,00</p>
<p>Demi-pension 1 jour</p> <p style="text-align: right;">Prélèvement mensuel :</p> <p style="text-align: right;"><i>Soit un montant annuel de :</i></p>	<p>€ 21,80</p> <p>€ 218,00</p>
<p>Repas occasionnel (facturation mensuelle) Inscription obligatoire 72 h à l'avance</p> <p style="text-align: right;">Prix du repas :</p>	<p>€ 6,50</p>
<p><i>En cas d'absence supérieure à 2 semaines justifiée par un certificat médical, les repas seront remboursés 4€, pour permettre la prise en compte des services déployés pendant la pause méridienne.</i></p>	
<p>P.A.I. : Pour des contraintes juridiques, seuls les élèves bénéficiant d'un Plan d'Accueil Individualisé sont autorisés à apporter leur repas. Un forfait couvrant les frais induits (Encadrement des élèves, utilisation des locaux, ...) est facturé.</p> <p style="text-align: right;">Prélèvement mensuel :</p> <p style="text-align: right;"><i>Soit un montant annuel de :</i></p>	<p>€ 45,00</p> <p>€ 450,00</p>
Périscolaire : lundi, mardi et jeudi de 16h50 à 17h40	
<p><i>L'inscription est obligatoire. Le désinscription est possible en cours d'année, elle ne peut se faire que par mois complet.</i></p>	
<p style="text-align: right;">Prélèvement mensuel :</p> <p style="text-align: right;"><i>Soit un montant annuel de :</i></p>	<p>€ 22,00</p> <p>€ 220,00</p>
<p>Périscolaire occasionnel (facturation mensuelle)</p> <p style="text-align: right;">Prix :</p>	<p>€ 3,50</p>
Autres	
<p>Association des Amis du Coq Instruit (Association des Parents d'Élèves) Cette association a pour but d'apporter une aide à l'établissement et aux familles (Journée bricolage, animations, aide à des familles en difficulté, ...). Elle crée aussi des moments de convivialité entre les membres de la communauté éducative (Fête de Noël, fête de fin d'année, loto, ...). La cotisation annuelle est familiale. Elle est facturée par défaut, vous pouvez y renoncer sur simple demande écrite.</p> <p style="text-align: right;">Cotisation familiale annuelle</p>	<p>€ 20,00</p>
<p>Association sportive Adhésion facultative pour ceux qui participe aux activités sportives extrascolaires (VTT, compétitions sportives du mercredi après-midi). L'inscription se fera auprès du professeur d'EPS à la rentrée.</p> <p style="text-align: right;">Cotisation annuelle</p>	<p>€ 30,00</p>
<p>Tee-shirt pour la pratique sportive En plus du tee-shirt fourni chaque année pour l'ensemble des élèves, et du sweat-shirt remis aux classes de 6ème, les élèves auront la possibilité d'acquérir d'autres tee-shirts au prix unitaire de 12 € et sweat-shirts au prix unitaire de 25€.</p> <p>Manuels scolaires et matériel pédagogique A la rentrée une caution couvrant le prêt des livres et du matériel pédagogique sera demandée aux familles. Tout manuel ou matériel mis à la disposition des élèves par l'établissement non rendu ou rendu endommagé sera retenu sur la caution.</p> <p style="text-align: right;">Caution annuelle</p>	<p>€ 100,00</p>
<p>Pour toute question prendre contact avec le service gestion</p>	